



# Règlement Challenge U13F Futsal

## PHASE DEPARTEMENTALE

### I. INSCRIPTIONS :

#### Incriptions via foot club

Les équipes s'engagent pour les 2 journées, voire 3 si finale départementale, voire 4, si qualifiées pour la finale régionale. (Deux tours qualificatifs et une finale départementale)

- Opération « soyons sportifs »

Avant les rencontres, les Joueur (se) s, Arbitres et Encadrants doivent suivre le **Protocole Esprit Sportif** en entrant sur le terrain. Les participants s'alignent sur le terrain et se saluent.

A la fin de la rencontre, les encadrants d'équipes montrent l'exemple et doivent veiller à ce que leurs joueur(se)s aillent saluer les adversaires ainsi que les arbitres.

**Tous les cas de discipline, stipulés sur les feuilles de match, seront étudiés par la ou les commissions compétentes.**

### II. LOIS DU JEU :

#### Loi 1 : Terrain de jeu

- Terrain de handball ou spécifique Futsal
- Largeur : 16 à 25 m - longueur : 25 à 42 m
- Surface de réparation : 6 m
- Point de réparation : 6 m
- Zone de remplacement : partie de la ligne de touche du côté des bancs des équipes
- Buts : fixés au sol, largeur : 3 m, hauteur 2 m
- Rond central : 3 mètres de rayon

**Loi 2 : Ballon** spécifique FUTSAL (faible rebond) Taille 4

#### Loi 3 : Nombre de joueurs

- 5 joueuses U12F et/ou U13F dont le gardienne (+5 remplaçantes au maximum).
- 4 joueuses mutées maximum par équipe.
- Pas de possibilité de sous-classement ou de déclassement pour les féminines. (Ex : impossibilité de faire jouer des U14F en U13F)
- Possibilité de surclassement des U11 F à raison de 3 maximum par équipe.
- Nombre illimité de remplacements.
- Remplacement : zone de 3 mètres de la ligne médiane



- Banc de touche à 5 mètres de part et d'autre de la ligne médiane.
- Les changements peuvent s'effectuer à tout moment de la partie (possession ou non possession de balle). Mais le joueur remplacé doit être sorti avant que le remplaçant ne pénètre sur le terrain, et cela par la zone médiane du terrain (5 mètres de part et d'autre de la ligne médiane). (Utilisation de chasubles pour matérialiser ces mouvements de joueur(se)s).

#### **Loi 4 : Equipement des joueurs et licences**

- Maillots numérotés, chaussures type tennis ou cuir moulé à semelles claires sans crampons, culottes courtes (pantalon autorisé pour le gardien) bas et protège tibias, maillot dans le short.
- Les numéros des maillots doivent correspondre à ceux inscrits sur la feuille de match
- Licences en règle obligatoires pour tous les joueurs et les responsables d'équipe, à présenter le jour des rencontres. **Pas de licence, pas de participation.**

#### **Loi 5 : Challenge**

##### **Tour 1 19/10/2023 : Sur la base de 16 équipes engagées**

- Deux poules de 8
- Tirage au sort à l'arrivée des équipes 5 rencontres de 12 minutes
- Comptabilité des points :

Victoire : 4pts ; Match nul : 2 pts ; Défaite : 1 pt ; Forfait 0 pt Si égalité

1°/ Goal average particulier

2°/ Goal average général

3°/ Meilleure attaque

4°/ Jonglerie 5 joueuses par équipe

- **Tour 2: 14/12**
- Qualification Tour 2: Les équipes classées entre 1 et 4 sont qualifiées pour la phase principale. Les équipes classées entre 5 et 8 sont qualifiés pour la phase plaisir
- Tour 2: Un groupe de 8 en phase principale, et un groupe de 8 en Phase Plaisir
- Qualification finale départementale : Les équipes classées 1 à 4 au Tour 2 phase principale sont qualifiées pour la finale départementale

- **Tour 3 : Finale** le 15/02 à Crédin

Un classement sera fait par addition des points décomptés comme suit

Victoire : 4pts ; Match nul : 2 pts ; Défaite : 1 pt ; Forfait 0 pt

- Les équipes classées 1ère et 2ème lors de la Finale départementale sont qualifiées pour la Finale régionale le
- Organisation District 56 et les clubs d'accueil. Arbitrage CDA.

### Loi 6 : Feuille de match

- Une feuille de match est établie avant le début de la journée pour toutes les équipes participantes et remise au responsable de la salle pour vérification et tirage  
RAPPEL PAS DE LICENCE PAS DE PARTICIPATION

### Loi 7 : Arbitrage

- Chaque équipe devra indiquer sur la feuille de match le nom et le N° de licence de la personne assurant cette fonction pour son équipe

### Loi 8 : Fautes et comportements anti-sportifs

- TOUS LES CONTACTS ET TACLES SONT INTERDITS (seul le tacle de récupération est accepté et pour le gardien de but, uniquement dans sa zone)
- Toutes les contestations seront sanctionnées par un **coup franc indirect**
- En cas d'exclusion (2ème avertissement ou exclusion directe), le joueur sanctionné ne peut revenir dans le match en cours mais sera remplacé par un de ces coéquipiers

### Loi 9 : Cumul des fautes

- Catégorie non concernée

### Loi 10 : coup de pied de réparation

- Point de réparation à 6 mètres de la ligne de but

### Loi 11 : Remise en jeu

- Engagement : il se fait à 2 (vers l'avant, vers l'arrière, ou latéralement)
- Touche : exclusivement au pied, ballon **arrêté** sur la ligne, joueurs adverses à 5 mètres (sur demande de la joueuse effectuant la touche) et exécution dans les **4 secondes** (un but ne peut être marqué directement)
- Coup de pied de coin : au pied, adversaires à 5 mètres et exécution dans les 4 secondes
- Coup franc direct : dans les 4 secondes, adversaires à 5 mètres
- Coup franc indirect : voir Loi 8

## Loi 12 : Gardien de but

- Un gardien de **but ne peut se saisir du ballon avec les mains** sur une passe bottée délibérément par un partenaire. Si tel cas : **coup franc direct** pour l'équipe adverse ballon placé sur la ligne des 6 mètres dans l'axe du point de transmission et du but
- Le gardien de but **doit remettre en jeu le ballon ET uniquement à la main**, le ballon peut franchir la ligne médiane **(Même sur les sorties de buts)**
- Toutes ces relances doivent être exécutées dans **les 4 secondes** sinon coup franc direct pour l'équipe adverse ballon placé sur la ligne des 6 mètres dans l'axe du point de transmission et du but
- **Contrairement au foot à 8 le gardien ne peut poser le ballon au sol et le rejouer au pied**
- Si la gardienne est sollicitée une première fois par un partenaire, **il ne pourra l'être une seconde fois durant la même possession tant que le ballon reste en jeu** ou tant que l'équipe adverse ne l'aura pas récupéré ou touché (sur ce dernier point à l'appréciation de l'arbitre).

Commission Départementale F.A.E.R. (Section FUTSAL)

2024/2025